



BROCANTE

VIDE GRENIER

VITRY LA VILLE

(51240)

(entre Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François)

DIMANCHE 14 JUIN 2026
de 06H00 à 18H00



Brocante organisée par
l'Association d'Animation Culturelle et Sportive de VITRY LA VILLE

Renseignements et inscriptions

Mme Laurence PIERROT, 28 rue de Champagne à Vitry la Ville –
(Tél. : 06.40.14.53.57)

ATTESTATION – INSCRIPTION BROCANTE - VIDE GRENIERS (*)

Se déroulant le dimanche 14 juin 2026 à VITRY LA VILLE

Particulier

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Email :

Titulaire de la pièce d'identité : carte d'identité passeport permis de conduire

n° de la pièce d'identité :

Délivrée le : par :

Véhicule : OUI NON

Type et n° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)

- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de Commerce)

- ne participer qu'à 2 ventes au déballage au maximum au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

- dégager les organisateurs de toutes poursuites juridiques que pourraient entraîner de fausses déclarations de ma part

- installer mon stand au plus tard à 07 heures, avoir lu le règlement, m'y conformer, m'engager à rendre mon emplacement libre et propre et quitter les lieux à partir de 18 heures

Personne morale – uniquement de la brocante ⁽¹⁾

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Représentant la Société (raison sociale) :

N° de registre du commerce / des métiers : de

Siège (adresse) :

Ayant la fonction de :

Adresse du représentant :

CP : Ville :

Titulaire de la pièce d'identité : carte d'identité passeport permis de conduire

n° de la pièce d'identité :

Délivrée le : par :

Véhicule : OUI NON

Type et n° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L310-2 du Code de Commerce.

- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code Pénal)

- Dégager les organisateurs de toutes poursuites juridiques que pourraient entraîner de fausses déclarations de ma part

- installer mon stand au plus tard à 07 heures, avoir lu le règlement, m'y conformer, m'engager à rendre mon emplacement libre et propre et quitter les lieux à partir de 18 heures

Fait à le **Signature**

10 € les 5 mètres

Réserve emplacement(s) de 5 m = x 10 € = €

Chèque n° Espèces

(*) Fournir la liste approximative des objets mis en vente

⁽¹⁾ voir le règlement intérieur

Joindre le règlement à l'ordre de l'A.A.C.S. de Vitry la Ville et adresser le tout à
Mme PIERROT Laurence, 28 rue de Champagne – 51240 VITRY LA VILLE